

Votre Auto à la Carte !

Demande de permis de conduire suite à la réussite à l'examen (sauf permis AM)

- Soit il s'agit d'un premier permis de conduire
- Soit il s'agit de l'ajout de nouvelles catégories à un permis existant

- * Carte nationale d'identité sécurisée valide ou périmée depuis moins de 5 ans
- * Passeport biométrique, passeport de service ou passeport de mission valide.
- * Passeport non biométrique valide
- * Récépissé valant justification de l'identité (pour les personnes faisant l'objet d'une interdiction de sortie du territoire)

Pièce d'identité

- Un avis d'imposition ou de non-imposition (la taxe foncière n'étant pas acceptée)

**Justificatif de domicile
(du lieu de résidence
principale)**

- Une quittance de loyer faite par un professionnel
- Une facture de moins de 6 mois (téléphone fixe, mobile, gaz, électricité ou eau)
- Si personne hébergée : une attestation de l'hébergeant datée et signée par l'hébergé et l'hébergeant, certifiant l'hébergement + justificatif de l'hébergeant + carte nationale d'identité de l'hébergeant
- Si personne mineure : une attestation d'hébergement sur l'honneur de l'un des parents datée et signée + carte nationale d'identité du parent qui a signé l'attestation + justificatif domicile du parent

Photo d'identité

- La photo d'identité récente (datée de moins de 6 mois) et réalisée par un professionnel ou dans une cabine photo agréée.
- La photo doit être de 3.5 x 4.5 cm et respecter les caractéristiques suivantes :
- En couleur sur fond clair et uni, de face tête nue, visage centré et dégagé, yeux ouverts et visibles
- Une photo scannée ou photographiée sera refusée

Cerfa n°14880*02 complété et signé par le médecin annonçant l'aptitude

Vous devez vous soumettre à une visite médicale si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

**Formulaire visite
médicale**

- * candidat aux catégories A et B du permis de conduire délivrées pour la conduite de véhicules spécialement aménagés pour tenir compte du handicap ;
- * candidat aux catégories A et B atteint d'une incapacité a priori incompatible avec l'obtention du permis de conduire ;
- * candidat aux catégories A1, A2, A, B et B1, titulaire d'une pension d'invalidité à titre civil ou militaire ;
- * candidat atteint d'une affection a priori incompatible avec la délivrance du permis ;
- * candidat ayant fait l'objet d'une demande de contrôle médical par l'examinateur lors de l'épreuve pratique de l'examen.

**Certificat de réussite à
l'examen**

- Certificat de réussite à l'examen

Permis de conduire

- Présenter le permis de conduire national

Permis AM

permis AM ou BSR
(Si en possession de ce permis, le fournir pour une première demande de permis B, suite à la réussite de l'examen)

ASSR 2

Attestation Scolaire de Sécurité Routière pour les personnes âgées de moins de 21 ans.

**Contrôle médical : La
périodicité du contrôle
médical dépend de votre
âge et de la catégorie du
permis.**

- Permis A utilisé pour une activité de transport de personnes à 2 ou 3 roues
- Permis B utilisé pour les activités suivantes : taxi, voiture de tourisme avec chauffeur (VTC), ambulance, ramassage scolaire, transport public de personnes
- Permis C et C1 (poids lourd)
- Permis D et D1 (transport en commun)
- Permis CE, C1E, DE et D1E (certains véhicules avec remorque)

Coût de la prestation : 39.90 €



Votre Auto à la Carte !



SERVICE CARTE GRISE / PLAQUE D'IMMATRICULATION / DÉMARCHE RECYCLAGE AUTO / DÉMARCHE PERMIS DE CONDUIRE / ACCESSOIRE DE SÉCURITÉ / POINT DE VENTE TÉLÉPÉAGE

